

Séance du 18 mars 2025

N° 2025.02.06

Objet : FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2024

Date de Convocation Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le cinq mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 05 mars 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 23 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Maires-adjoints,
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS,
M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET, M. Alain SALMON, Mme Béatrice ODINK,
Absents : 03 Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET,
Mme Christelle ROMEO, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Représentés : 02

Votants : 20

Pouvoirs :

Mme Bénédicte BEYENS à Mme Sophie RANDUINEAU,
Mme Martine DELIGEON à Mme Guylène BIGOT.

Absents excusés : Mme Cécile LE TELLIER, Mme Karine WITTMANN-TENEZE
et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Monsieur Le Maire fait état des résultats de l'exercice 2024 qui se résument comme suit :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1.957.227,73 €	1.308.470,29 €	3.265.698,02 €
Investissement	-616.258,94 €	187.112,05 €	-429.146,89 €

Monsieur Le Maire fait état des restes à réaliser :

Détermination du solde des restes à réaliser de la section d'investissement	
Total des RAR en recettes à reporter sur N+1	112.408,55 €
Total des RAR en dépenses à reporter sur N+1	1.077.762,91 €
Solde des RAR	-965.354,36 €

Détermination du résultat de la section d'investissement avec les RAR

Résultat	-1.394.501,25 €
----------	-----------------

Monsieur Le Maire précise qu'en raison du besoin de financement de la section d'investissement, il propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

* Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	1.394.501,25 €
* Excédent de fonctionnement reporté :	1.871.196,77 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2024 ;
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'affecter** ces montants au budget général 2025 comme suit :

* Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 – Recette d'investissement) :	1.394.501,25 €
* Excédent de fonctionnement reporté :	1.871.196,77 €
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT

Le Maire,
Laurent RICHARD

